

Date de dépôt : 6 juin 2017

Rapport

de la Commission des travaux chargée d'étudier le train de deux projets de lois du Conseil d'Etat en complément de la loi 11580 déjà votée pour Meyrin-Mategnin, nécessaires pour permettre la libération du site de la caserne des Vernets au profit du projet PAV et de la construction de logements, composé de :

- a) PL 12084-A** **Projet de loi ouvrant un crédit d'investissement de 34 467 400 F pour la construction du centre d'instruction des troupes de sauvetage à Epeisses contribuant à la libération du site des Vernets pour la construction de logements**

- b) PL 12085-A** **Projet de loi ouvrant un crédit d'investissement de 24 950 600 F en vue de la transformation des infrastructures du centre de logistique civile et militaire d'Aire-la-Ville contribuant à la libération du site des Vernets pour la construction de logements**

Rapport de majorité de M. Christian Flury (page 2)

Rapport de minorité de M. Olivier Baud (page 36)

RAPPORT DE LA MAJORITÉ

Rapport de M. Christian Flury

Mesdames et
Messieurs les députés,

Sous la présidence de M. Guy Mettan, la Commission des travaux a étudié ces projets de lois PL 12084 et 12085 lors de ses séances des 11 et 25 avril et du 9 mai 2017.

MM. Alan Rosset, responsable budget investissement du DF, et Nicolas Huber, secrétaire scientifique près le Secrétariat général du Grand Conseil, assistaient aux travaux de la commission.

Les procès-verbaux ont été tenus avec exactitude par MM. Sylvain Maechler et Sébastien Pasche que nous remercions pour la qualité de leur travail.

En préambule, il convient de préciser que les deux textes, objets de ce rapport, sont les deuxième et troisième d'un trio de projets de lois qui permettront la libération du site de la caserne des Vernets au profit du PAV (Praille-Acacias-Vernets) et la construction d'environ 1500 logements. La première loi de ce groupe est la loi 11580 du 16 avril 2015 portant sur la reconstruction d'un bâtiment de stationnement de troupe sur le site de Meyrin-Mategnin, dont la cérémonie de pose de la première pierre s'est récemment déroulée.

Le PL 12084 concerne la construction du centre d'instruction des troupes de sauvetage à Epeisses, la mutualisation des infrastructures avec les sapeurs-pompier et la sécurité civile, la maximisation des synergies par la complémentarité des programmes civils et militaires dans le domaine des secours. Mais également le transfert de Bernex sur Epeisses du centre de formation de la protection civile actuellement établi à Bernex, au profit du futur développement de « Bernex-Nord ». Relevons que les infrastructures d'Epeisses servent également à la formation des éléments du CICR ainsi que de lieu d'exercices internationaux pour des troupes de sauvetage.

Le PL 12085, quant à lui, permettra un regroupement de la logistique du département de la Sécurité et de l'économie à Aire-la-Ville ainsi que la libération des locaux que le département loue fort aux Acacias pour le garage de la police.

Séance du 11 avril 2017

Présentation des projets de lois par le département

La commission reçoit M. Pierre Maudet, conseiller d'Etat chargé du département de la Sécurité et de l'économie. Le magistrat est accompagné de MM. Dominique Anklin, direction pilotage et finances de l'OBA, Jérôme Felley, directeur général au DSE, Philippe Moraga, direction des constructions de l'OBA, et Louis Neerman, chef de projet près la DCO.

M. Maudet indique qu'il vient présenter la suite logique de l'étape précédente. Il précise que l'étape précédente était le crédit de construction du site de Meyrin-Mategnin. Il ajoute que ce site a fait l'objet vendredi passé d'une cérémonie de la première pierre. Il précise que c'est le crédit de 20 millions voté par le parlement, puis contesté par voie référendaire, et approuvé à 70% par la population en faveur du projet de logements aux Vernets. Il indique qu'ils viennent présenter les étapes 2 et 3. Il explique que l'accord global avec l'armée consiste à reconstituer l'aspect cantonnement (Mategnin), logistique (Aire-la-Ville) et formation (Epaisses). Il indique que cela permet de maintenir une présence militaire sur le territoire et de mutualiser les moyens civils et militaires. Il ajoute qu'à travers ces crédits on vote également indirectement le projet de Bernex puisque c'est le départ du terrain d'exercice de la protection civile de Bernex. Il indique qu'il y a actuellement trois terrains d'exercices et qu'il y en aura plus que deux et que cela ira très bien. Il ajoute que cela permet de faire une économie sur le site d'Aire-la-Ville qui va devenir le garage de la police qui aujourd'hui coûte près d'un million de francs par année dans le PAV.

M. Felley précise qu'il y a quatre conditions de départ pour le départ de l'armée du site des Vernets, à savoir l'entrée en force du PLQ du PAV, l'achèvement du bâtiment de stationnement de Meyrin-Mategnin, le début des travaux sur les sites d'Epaisses et d'Aire-la-Ville, ainsi que la mise à disposition d'infrastructures provisoires couvrant les besoins de l'armée pour la période allant du départ de la caserne des Vernets jusqu'à l'entrée dans les trois sites. Il précise que c'est notamment la mise à disposition de locaux et de bureaux, et qu'ils pensent utiliser les locaux de Bernex pour les quelques mois pendant la période provisoire. Il ajoute que les principes négociés et retenus sont d'assurer les besoins des troupes de sauvetage, de se tenir prêt pour accueillir des événements de portée internationale avec l'appui de l'armée ainsi que de renforcer la sécurité par la coopération et par la synergie. Il ajoute que le centre de la PC devrait quitter le site d'instruction de Bernex à l'horizon 2022-2023 qui est aujourd'hui occupé pour la formation de base des sapeurs-pompier volontaires et de la PC. Il explique qu'une convention de base a été signée le 8 novembre, ainsi qu'une convention transitoire, une convention

spécifique Meyrin-Mategin, ainsi que la convention spécifique Epeisses et la convention spécifique Aire-la-Ville. Il explique que « mutualisation » signifie mise à disposition des troupes de sauvetage, des compagnies de sapeurs-pompier et de la PC ainsi que des partenaires internationaux tels le CICR. Il explique que le but est de faire profiter ces entités d'un site d'instruction moderne. Il ajoute que cela permet une synergie de la logistique sur Aire-la-Ville, avec des ateliers à disposition de l'armée et du canton. Il relève que cela permet donc une optimisation des sites et des moyens.

M. Anklin rappelle qu'il y a deux ans ils avaient présenté les premiers éléments. Il indique qu'aujourd'hui ils viennent présenter les deux PL qui visent à construire le site d'Epeisses et à faire de même avec le site d'Aire-la-Ville, où il s'agit plutôt d'une transformation-rénovation. Il précise que ces crédits d'ouvrage sont pour partie financés par des fonds privés puisque dans les conditions négociées avec les investisseurs qui réaliseront l'opération des Vernets il y a une contribution de 22 millions de francs affectée à la réalisation de ces deux ouvrages pour permettre la libération du site. Il ajoute que les investissements nets totalisent environ 37,5 millions de francs en complément des 25 millions votés à l'époque. Il relève que les crédits d'étude sont en grande partie consommés et donneront lieu à ces réalisations. Il indique que, si on cumule les études et les réalisations des ouvrages, on arrive à 85 millions de francs. Mais il précise qu'en réalité le canton va payer un peu plus de 60 millions de francs pour les trois ouvrages. Il ajoute que, même si cela n'entre pas dans le financement direct des ouvrages, les investisseurs vont verser une contribution de 11 millions au titre du rachat des bâtiments existants. Il indique qu'il y a au total 3 millions de charges que l'Etat devra supporter, mais qu'il y a également des revenus avec 5,3 millions de rentes de droits de superficie versés pour occuper le site des Vernets, ainsi qu'environ 1,3 million de francs d'indemnités versées par l'armée et d'autres acteurs pour contribuer à l'utilisation des ouvrages. Il explique que cela signifie donc 3 millions d'impact net. Il indique que cela permet la création de 1500 logements, la restitution du site de Bernex, une opportunité de réaffecter l'arsenal, des économies de location, ainsi qu'une économie foncière de l'ordre de 6 hectares.

M. Neerman présente la carte du site d'Epeisses situé à l'ouest du canton. Il indique qu'il s'agit d'une ancienne gravière peu visible. Il ajoute qu'il y a une partie d'hébergements déjà existants sur place qui peuvent accueillir 140 personnes. Il indique que le terrain est propriété de la Confédération, et qu'il y a donc un droit de superficie octroyé à l'Etat de Genève pour la réalisation des bâtiments. Il ajoute que la Confédération va moderniser le terrain d'exercice. Il indique qu'ils concentrent les bâtiments au sud du site. Il

présente les plans du bâtiment. Il explique que les coûts se montent à un peu moins de 35 millions de francs. Il passe à la présentation du projet d'Aire-la-Ville. Il indique que c'est une infrastructure existante. Il ajoute que c'est un site en propriété de l'Etat de Genève mis à disposition de la Confédération depuis les années 1970. Il présente les plans du bâtiment. Il indique que ce sont principalement des ateliers ainsi que le garage de la police. Il ajoute qu'il y aura une station-service sur place qui remplacera celle des Vernets. Il précise que le coût est de 25 millions de francs.

A un député (Ve) qui demande si les conventions mentionnées sont disponibles, M. Maudet confirme. Il communiquera volontiers ces conventions.

A ce même député (Ve) qui demande ce que signifient les installations provisoires, M. Felley répond que le commandement du centre d'instruction est basé à la caserne des Vernets avec des bureaux administratifs. Il fallait donc mettre des bureaux administratifs à disposition pour la période transitoire. Il précise qu'ils ont donc trouvé des bureaux pour une dizaine de personnes pour cette période. Il ajoute qu'ils doivent aussi mettre à disposition une salle de gym qui existe maintenant aux Vernets.

En réponse à ce député (Ve) qui demande si la Confédération paiera les frais de ces installations provisoires, M. Felley indique que cela sera pris en charge par le canton.

Au même député (Ve) qui demande si sur ces deux sites les bâtiments construits seront propriété de l'Etat Genève, M. Maudet indique que dans un cas il y a un DDP et que dans l'autre non.

Toujours à ce même député (Ve) qui demande si les 1,3 million de francs de rentrées représentent les loyers des trois installations, M. Anklin précise qu'il y a un système dans la mutualisation tenant compte des apports respectifs du canton et de la Confédération. L'armée devra verser une indemnité de 800 000 F par an au canton. Il indique qu'en contrepartie, le canton pourra utiliser des installations de la Confédération qu'il n'utilise pas aujourd'hui.

Enfin, le même député (Ve) demande à quoi sert la piste d'exercice sur Epeisses. M. Maudet répond que cela permet créer des simulations de cas de catastrophes. Cela permet, par exemple, d'engager des moyens d'extinction pour les pompiers. Il ajoute qu'il y a aussi des décombres qui permettent d'engager des chiens de sauvetage ainsi que de l'explosif.

Un député (UDC) indique que la commune d'Aire-la-Ville avait demandé la création d'un giratoire avant le site. Il demande s'ils ont pris en compte cette demande. M. Neerman répond qu'ils ont reçu cette demande, mais que cela

n'est pas sur la parcelle. Il indique qu'ils ont proposé leur appui mais que la décision finale est de la compétence du DETA.

A une députée (S) qui demande si en Suisse il y a d'autres éléments que l'armée transfère, M. Maudet répond que c'est un cas unique. Il indique qu'en principe l'armée est un des plus gros propriétaires immobiliers du pays et qu'en général elle est propriétaire. Il explique qu'à Genève cela n'est pas le cas pour des motifs historiques. Il précise que c'était le problème avec les Vernets. Il explique qu'en principe ce ne sont pas les cantons qui financent les infrastructures militaires. Il ajoute qu'à Mategnin il y aura aussi les écoles de la police. Il ajoute qu'il y a la possibilité sur Aire-la-Ville et Epeisses d'avoir un usage civil avec les pompiers. Il précise que le but de l'armée est d'utiliser moins de terrains et de réaliser des synergies avec le monde civil.

En réponse à une députée (S) qui demande s'il y aura aussi des garde-fous pour que l'esprit de la police ne se confonde pas avec celui de l'armée, M. Maudet répond que le seul site où il y a une juxtaposition temporelle possible sur des questions logistiques est celui d'Aire-la-Ville. Il indique qu'il n'y a pas de mélange entre la police et les militaires.

A un député (PLR) qui demande ce qu'il se passera après le terme de 20 ans aux Vernets, M. Anklin répond qu'il y a 17 DDP qui sont distincts. Il explique que la durée initiale de 50 ans est prolongeable à 99 ans. Il précise que l'on parle donc d'une durée initiale de 50 à 60 ans.

A ce député (PLR) qui demande si, sur le site d'Epeisses, la Confédération est en pleine propriété, M. Anklin répond que le bâtiment est propriété de l'Etat de Genève, et que la Confédération est propriétaire du terrain et du village d'exercice. Il indique qu'il y aura une compensation par le canton quand il utilise le site.

En réponse à un député (MCG) qui demande s'il y a des possibilités d'extension des trois sites, M. Maudet répond que sur Epeisses non et qu'il n'y a pas de besoin. Il précise qu'il s'agit d'une cuvette. Il rappelle que l'armée est dans une perspective de réduction des effectifs. Il indique que sur Aire-la-Ville il y a une marge de progression si la police devait se développer. Il précise qu'il faudrait alors déborder sur des surfaces agricoles. Il indique que sur Meyrin-Mategnin il faudra déjà atteindre le potentiel actuel.

A un député (UDC) qui demande s'il y a un risque d'opposition de la commune d'Aire-la-Ville s'ils n'obtiennent pas ce qu'ils veulent concernant le giratoire, M. Neerman précise qu'ils ont rencontré la commune et qu'il n'y a pas de risque d'opposition. Il ajoute que le giratoire ne peut pas faire partie de leur projet car il n'est pas sur la parcelle.

M. Maudet indique qu'ils s'engagent à faire un recensement des véhicules dès l'ouverture du site pour évaluer le besoin de réaliser un giratoire.

Un député (UDC) demande si le site d'Epeisses représentera une vraie ouverture du site pour les pompiers ou s'il y aura encore de nombreuses conditions particulières. Il demande ce qui va changer par rapport à la situation actuelle.

M. Felley indique qu'ils conventionnent actuellement avec l'armée le fait que tous les partenaires de la protection, et notamment les sapeurs-pompiers volontaires, auront accès au site avec un système de réservation. Il précise que les exercices pourront être faits sur le site d'Epeisses qui est destiné à remplacer la piste d'entraînement de Bernex.

Ce même député (UDC) demande sur combien de jours le site sera ouvert pour les pompiers.

M. Felley répond que cela sera aussi ouvert le soir et le samedi.

En réponse à une députée (S) qui demande comment cela va se passer au niveau de la logistique pour les véhicules de la police qui devront aller à Aire-la-Ville, M. Maudet précise que les locaux situés à la rue Marziano représentent un loyer de 900 000 F par année, tout compris. Il indique que c'est une grande économie en termes de fonctionnement. Il ajoute qu'ils souhaitent mettre sur le site de Bernex le Bureau des autos, la fourrière ainsi que police secours. Il ajoute que cela ne génère pas vraiment de trajets supplémentaires.

Séance du 25 avril : suite des travaux

Concernant les crédits pour les sites d'Aire-la-Ville et Epeisses, une députée (S) demande pourquoi il y a une différence entre les chiffres annoncés initialement et les crédits appelés à être votés. Elle désire comprendre pourquoi en tout cas l'un des deux crédits d'investissement est beaucoup plus cher que ce qui avait annoncé lors du crédit sur Mategnin. M. Rosset indique que, dans les trois premières lois parvenues à la commission il y a deux ans, il avait été fait référence de montants relatifs à de futurs travaux pour ces projets qui étaient encore au niveau de l'étude. Il explique que l'on est en effet maintenant un peu au-dessus des montants initiaux. Il relève qu'il y a donc eu ces études qui ont été menées mais qu'entre-temps les besoins ont probablement dû évoluer, ce qui peut expliquer la différence de niveau d'investissement.

Un député (UDC) souligne que cela concerne le site notamment d'Epeisses, car il va y avoir des besoins supérieurs au niveau de la Confédération, à savoir l'utilisation du site par d'autres corps, notamment les pompiers volontaires, la

protection civile ou encore l'exercice des chiens entraînés en situation de catastrophe.

A une députée (PLR) qui désire connaître l'ordre de grandeur de la différence et qui désire en outre que la commission reçoive la présentation faite par le département lors de sa venue, M. Huber indique que cette présentation sera envoyée à la commission avec le prochain PV.

Un député (PLR) indique avoir retrouvé les chiffres et précise que le PL 11580 prévoyait une estimation de 17 970 000 F pour Aire-la-Ville et que l'on atteint maintenant les 24 millions, tandis que celle pour Epeisses était passée de 30 385 000 F à 34 267 400 F, ce qui fait en tout une majoration d'environ de 10 millions.

Une députée (S) observe qu'il y a une différence de plus de 6 millions rien que pour Aire-la-Ville. Elle pense que la commission devrait être capable, le cas échéant, de répondre aux interrogations sur cette différence. Elle estime qu'il faut donc demander des éléments de précision à ce sujet au département.

Le président considère que cette proposition est justifiée et propose de faire un courrier au département dans le but de demander les raisons de l'écart constaté sur ces deux projets ; il propose donc de surseoir au vote, ce qui convient à la commission.

Un député (Ve) observe que cette différence n'est en effet pas rien, mais il pense en outre que cela devrait faire sursauter ses collègues du PLR. Il précise que ce n'est pourtant pas pour cela que les Verts vont s'opposer à ces PL. Il ajoute par ailleurs que, par rapport à Mategnin, il était aussi question d'assumer la sécurité de l'aéroport. Il ajoute qu'il convient ici de prendre en compte un changement au niveau du cadre national, puisqu'il relève que l'armée ne demandait à l'époque, dans des textes anciens précédant cette convention, aucune compensation ; il observe qu'il semble que quelque chose s'est passé à Genève au bénéfice de l'armée, ce qui fait que l'Etat est donc amené à dépenser 60 millions, en plus de la caserne de Mategnin. Il n'est pas d'accord avec cela, rappelle que les Verts ont accepté le crédit pour la caserne de Mategnin, ce qui a déjà été assez difficile chez les Verts, et souligne donc qu'ils ne soutiendront néanmoins pas ces deux nouveaux crédits.

Le président propose de ne pas faire le débat ce soir.

A un député (UDC) qui désire savoir, en ce qui concerne Aire-la-Ville, où l'on en est au niveau de la problématique du giratoire, car il observe que c'était un élément qui était d'une certaine manière lié aux travaux de la caserne, le président souligne que la commission avait reçu une réponse.

Un député (UDC) propose de faire un courrier à la commune d'Aire-la-Ville ou alors de demander cela au département, afin de s'assurer qu'il ne

s'agisse pas d'une source de blocage et que la commune ne présentera pas une opposition au projet.

Le président propose de mettre cela dans le même courrier qui sera adressé au conseiller d'Etat chargé du département des finances.

Séance du 9 mai 2017 : suite des travaux et votes

Le Président procède à la lecture des éléments de réponse reçus du département des finances sur les interrogations de la commission relatives aux dépassements des montants figurant dans les lois de crédits d'étude ainsi que de la nécessité de procéder à une étude d'opportunité d'implantation d'un giratoire sur la route d'Aire-la-Ville à la hauteur du futur centre logistique. Le président du département des finances précise que ce giratoire se situerait hors de la parcelle destinée au centre logistique et que sa réalisation est de la compétence du DETA.

Le président soumet au vote le PL 12084 :

Vote en premier débat :

Entrée en matière :

Le président met au vote l'entrée en matière du PL 12084 :

Pour :	12 (3 MCG, 2 UDC, 4 PLR, 2 S, 1 PDC)
Contre :	2 (1 EAG, 1 Ve)
Abstention :	1 (1 S)

*L'entrée en matière du PL 12084 est **acceptée**.*

Vote en deuxième débat :

Titre et préambule :

Pas d'opposition, **adopté**

Art. 1 Crédit d'investissement :

Pas d'opposition, **adopté**

Art. 2 Planification financière :

Pas d'opposition, **adopté**

Art. 3 Recette d'investissement :Pas d'opposition, **adopté****Art. 4 Amortissement :**Pas d'opposition, **adopté****Art. 5 Utilité publique :**Pas d'opposition, **adopté****Art. 6 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat :**Pas d'opposition, **adopté**En 3^e débat, le président soumet au vote l'entier du PL 12084 :

Pour :	12 (3 MCG, 2 UDC, 4 PLR, 2 S, 1 PDC)
Contre :	2 (1 EAG, 1 Ve)
Abstention :	1 (1 S)

Le PL 12084 est adopté.*La commission préavise son traitement en catégorie II.***Le Président soumet au vote le PL 12085 :****Vote en premier débat :****Entrée en matière :**

Le président met au vote l'entrée en matière du PL 12085 :

Pour :	12 (3 MCG, 2 UDC, 4 PLR, 2 S, 1 PDC)
Contre :	2 (1 EAG, 1 Ve)
Abstention :	1 (1 S)

*L'entrée en matière du PL 12085 est **acceptée**.*

Vote en deuxième débat :***Titre et préambule :***

Pas d'opposition, **adopté**

Art. 1 Crédit d'investissement :

Pas d'opposition, **adopté**

Art. 2 Planification financière :

Pas d'opposition, **adopté**

Art. 3 Recette d'investissement :

Pas d'opposition, **adopté**

Art. 4 Amortissement :

Pas d'opposition, **adopté**

Art. 5 Utilité publique :

Pas d'opposition, **adopté**

Art. 6 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat :

Pas d'opposition, **adopté**

En 3^e débat, le président soumet au vote l'entier du PL 12085 :

Pour :	12 (3 MCG, 2 UDC, 4 PLR, 2 S, 1 PDC)
Contre :	2 (1 EAG, 1 Ve)
Abstention :	1 (1 S)

Le PL 12085 est adopté.

La commission préavise son traitement en catégorie II.

Recommandation

La Commission des travaux recommande au DETA d'étudier avec soin l'éventualité de créer un giratoire sur la route d'Aire-la-Ville au droit des installations du futur centre de logistiques civiles et militaire d'Aire-la-Ville afin de répondre aux attentes de cette commune et éviter ainsi toute probable opposition de sa part qui serait de nature à retarder les travaux qui auraient des répercussions sur le délai de libération du site des Vernets.

Mesdames et Messieurs les députés, la majorité de la Commission des travaux vous enjoint de recevoir avec bienveillance ces deux projets de lois d'investissement d'un montant cumulé de 59 418 000 F qui permettront la construction du centre de formation des troupes de sauvetage à Epeisses/Chancy et celle de la transformation des infrastructures civile et militaire d'Aire-la-Ville. Ces deux réalisations faciliteront une délocalisation de l'armée et de services de la police ainsi que la libération du site actuellement occupé par la caserne des Vernets. Une fois ce site libéré, les travaux de construction de 1500 logements, dans le cadre PAV, pourront débuter.

La majorité de la Commission des travaux vous remercie, Mesdames et Messieurs les députés, de suivre sa position et d'accepter les **PL 12084** et **PL 12085**.

Projet de loi (12084-A)

ouvrant un crédit d'investissement de 34 467 400 F pour la construction du centre d'instruction des troupes de sauvetage à Epeisses contribuant à la libération du site des Vernets pour la construction de logements

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Crédit d'investissement

¹ Un crédit d'investissement de 34 467 400 F (y compris TVA et renchérissement) est ouvert au Conseil d'Etat pour la construction du centre d'instruction des troupes de sauvetage à Epeisses contribuant à la libération du site des Vernets pour la construction de logements.

² Il se décompose de la manière suivante :

– Terrain, constructions, travaux, honoraires	28 679 685 F
– Equipements	866 056 F
– TVA (8%)	2 363 659 F
– Renchérissement	1 335 000 F
– Divers et imprévus	648 000 F
– Activation de la charge salariale du personnel interne	575 000 F
Total TTC	34 467 400 F

Art. 2 Planification financière

¹ Ce crédit d'investissement est ouvert dès 2017. Il est inscrit sous la politique publique H – Sécurité et population.

² Il se décompose de la manière suivante :

– Construction (02300600 504000)	33 532 060 F
– Equipement (04141000 506000)	852 525 F
– Technologies de l'information (04110000 506001)	82 815 F
Total	34 467 400 F

³ L'exécution de ce crédit est suivie au travers de numéros de projets correspondants au numéro de la présente loi.

Art. 3 Recette d'investissement

A titre de contribution pour la libération du site des Vernets, le groupe d'investisseurs qui a été choisi par le Conseil d'Etat devra verser 22 millions de francs au canton, ceci conformément aux conditions fixées dans la promesse de droits de superficie distincts et permanents (DDP) des 23 et 24 juin 2016 signée avec l'équipe d'investisseurs « Ensemble ». Cette contribution de 22 millions de francs sera répartie au prorata des montants des travaux entre les projets d'Aire-la-Ville et d'Epeisses. La contribution de 12 700 000 F affectée à la réalisation de l'ouvrage d'Epeisses sera versée selon les modalités prévues dans la promesse de droits de superficie distincts et permanents (DDP).

Art. 4 Amortissement

L'amortissement de l'investissement est calculé sur le coût d'acquisition (ou initial) selon la méthode linéaire, sur une période correspondant à l'utilisation effective des éléments d'actifs concernés; l'amortissement est porté au compte de fonctionnement.

Art. 5 Utilité publique

Les travaux prévus à l'article 1 sont déclarés d'utilité publique au sens de l'article 3, alinéa 1, lettre a, de la loi sur l'expropriation pour cause d'utilité publique, du 10 juin 1933.

Art. 6 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013.

Projet de loi (12085-A)

ouvrant un crédit d'investissement de 24 950 600 F en vue de la transformation des infrastructures du centre de logistique militaire et civile d'Aire-la-Ville contribuant à la libération du site des Vernets pour la construction de logements

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Crédit d'investissement

¹ Un crédit d'investissement de 24 950 600 F (y compris TVA et renchérissement) est ouvert au Conseil d'Etat pour la transformation des infrastructures du centre de logistique militaire et civile d'Aire-la-Ville contribuant à la libération du site des Vernets pour la construction de logements.

² Il se décompose de la manière suivante :

– Terrain, constructions, travaux, honoraires	19 333 992 F
– Equipements	1 910 972 F
– TVA (8%)	1 699 594 F
– Renchérissement	514 000 F
– Divers et imprévus	932 040 F
– Activation de la charge salariale du personnel interne	560 000 F
Total TTC	24 950 598 F
Arrondi à	24 950 600 F

Art. 2 Planification financière

¹ Ce crédit d'investissement est ouvert dès 2017. Il est inscrit sous la politique publique H – Sécurité et population.

² Il se décompose de la manière suivante :

– Construction (02300600 504000)	22 886 751 F
– Equipement (04141000 506000)	1 880 000 F
– Technologies de l'information (04110000 506001)	183 849 F
Total	24 950 600 F

³ L'exécution de ce crédit est suivie au travers de numéros de projets correspondants au numéro de la présente loi.

Art. 3 Recette d'investissement

A titre de contribution pour la libération du site des Vernets, le groupe d'investisseurs qui a été choisi par le Conseil d'Etat devra verser 22 millions de francs au canton, ceci conformément aux conditions fixées dans la promesse de droits de superficie distincts et permanents (DDP) des 23 et 24 juin 2016 signée avec l'équipe d'investisseurs « Ensemble ». Cette contribution de 22 millions sera répartie au prorata des montants des travaux entre les projets d'Aire-la-Ville et d'Epeisses. La contribution de 9 300 000 F affectée à la réalisation de l'ouvrage d'Aire-la-Ville sera versée, selon les modalités prévues dans la promesse de droits de superficie distincts et permanents (DDP).

Art. 4 Amortissement

L'amortissement de l'investissement est calculé sur le coût d'acquisition (ou initial) selon la méthode linéaire, sur une période correspondant à l'utilisation effective des éléments d'actifs concernés; l'amortissement est porté au compte de fonctionnement.

Art. 5 Utilité publique

Les travaux prévus à l'article 1 sont déclarés d'utilité publique au sens de l'article 3, alinéa 1, lettre a, de la loi sur l'expropriation pour cause d'utilité publique, du 10 juin 1933.

Art. 6 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013.

Epeisses

Centre d'instruction des troupes de sauvetage

PL 12084 – crédit d'investissement

Présentation en commission des travaux



Département de la Sécurité et de l'Economie
OCPPAM - Office Cantonal de la Protection de la Population
et des Affaires Militaires

Département des Finances
Office des Bâtiments – Direction des Constructions

11.04.2017 - Page 1

Sommaire

- Données du projet
 - Site
 - Programme
- Projet
- Coûts
- Planification
- Discussion et questions



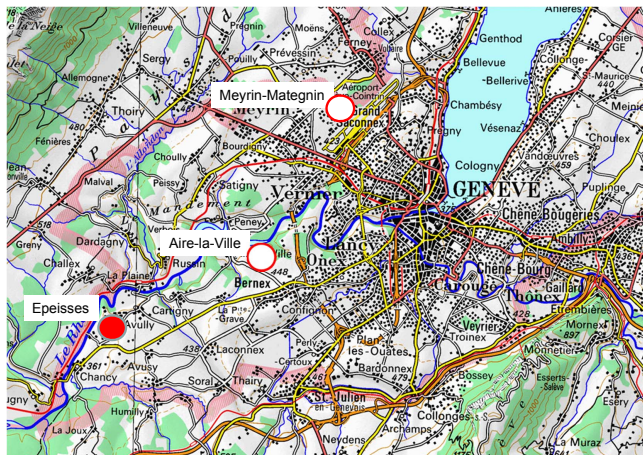
Département de la Sécurité et de l'Economie
OCPPAM - Office Cantonal de la Protection de la Population
et des Affaires Militaires

Département des Finances
Office des Bâtiments – Direction des Constructions

11.04.2017 - Page 2

Données du projet

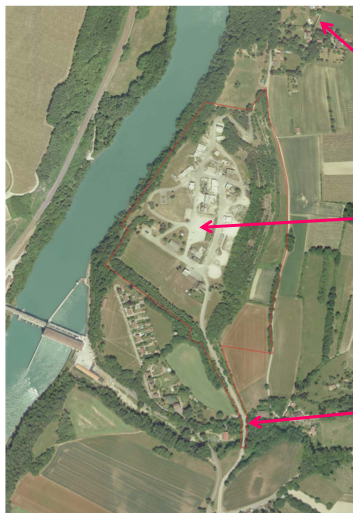
- Délocalisation de la caserne des Vernets sur trois sites existants



Département de la Sécurité et de l'Economie
 OCPPAM - Office Cantonal de la Protection de la Population
 et des Affaires Militaires

Département des Finances
 Office des Bâtiments – Direction des Constructions

11.04.2017 - Page 3



Site d'Epeisses

Village d'Avully

Centre d'instruction d'Epeisses

Accès au site



Département de la Sécurité et de l'Economie
 OCPPAM - Office Cantonal de la Protection de la Population
 et des Affaires Militaires

Département des Finances
 Office des Bâtiments – Direction des Constructions

11.04.2017 - Page 4

Particularités

- Site propriété de la Confédération
- Acquis dans les années 70
- Situé au fond d'une ancienne gravière
 - faible visibilité
- Village d'exercice unique pour l'instruction à l'aide en cas de catastrophe
- Infrastructures d'hébergement existantes pour la troupe
- Programme écologique avec certification de Fondation Nature & Economie (collaboration avec la DGNP)



Programme général et synergies

- Centre d'instruction des troupes de sauvetage modernisé et agrandi
- Bâtiments réalisés par le canton sur un droit de superficie octroyé par la Confédération
- Adaptation du village d'exercice réalisée par la Confédération
 - Projet "Vulcain"
- Pont de la route d'accès reconstruit par la Confédération avant le début des travaux
- Mise en place de synergies d'usage entre la Confédération et le canton (instruction feu / PCi)



Implantation

- Concentration des nouvelles installations au sud du site, à proximité de l'accès
- Compacité des constructions visant à réduire l'emprise au sol
- Intégration des bâtiments dans le site en tenant compte de la topographie et de la nature environnante.



Département de la Sécurité et de l'Economie
OCPPAM - Office Cantonal de la Protection de la Population
et des Affaires Militaires

Département des Finances
Office des Bâtiments – Direction des Constructions

11.04.2017 - Page 7

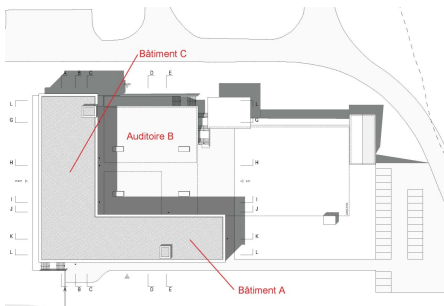
Programme

- Surfaces d'habitation pouvant accueillir 80 lits attribués à des cours pour cadres de l'armée (école d'officiers, stages de formation, cours internationaux) ainsi que l'administration militaire nécessaire à la bonne gestion des sites militaires sur le canton.
- Locaux de vie et de restauration pouvant répondre à une occupation complète du site.
- Locaux administratifs divers destinés à être utilisés par l'armée, le personnel des écoles d'officiers et celui de d'un état-major de bataillon.
- Locaux d'instruction et auditoire permettant d'accueillir environ 150 personnes.
- Surface de dépôts et de services diversifiés.
- Locaux administratifs pour le centre d'instruction feu cantonal et la protection civile (ajout au programme initial)

- Le Bâtiment (A), disposé à proximité du STPA et de l'accès du site, accueille la partie administrative et éducative du programme. Il est placé le long de la limite des 30 mètres définie par la zone de forêt située au sud.

-L'auditoire (B) est situé au centre du projet, sous la cour.

-Le bâtiment (C), est disposé de manière à obtenir un étage supplémentaire semi-enterré en rapport avec la topographie du terrain et accueillant les chambres communes et individuelles, le réfectoire et la salle multi-usages.

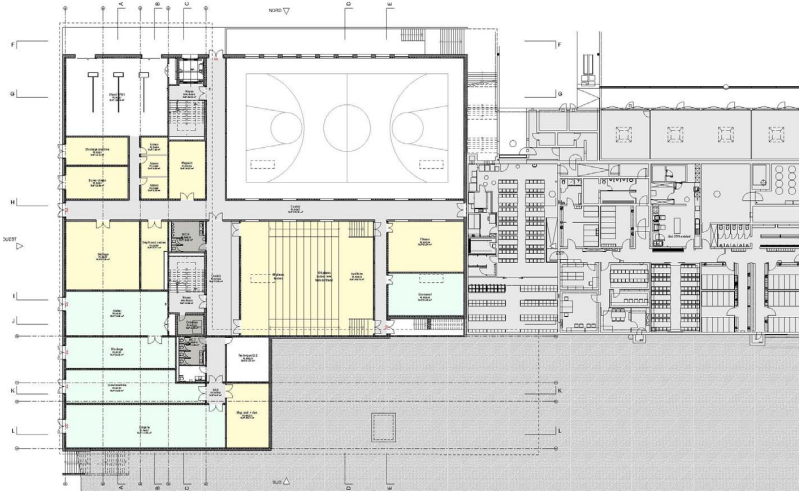


Département de la Sécurité et de l'Economie
OCPPAM - Office Cantonal de la Protection de la Population
et des Affaires Militaires

Département des Finances
Office des Bâtiments – Direction des Constructions

11.04.2017 - Page 8

Projet, plan du rez-de-chaussée inférieur

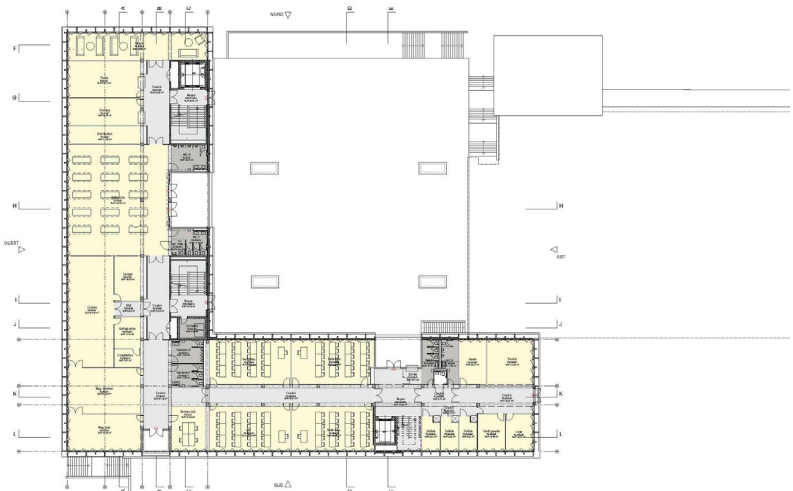


Département de la Sécurité et de l'Economie
 OCPPAM - Office Cantonal de la Protection de la Population
 et des Affaires Militaires

Département des Finances
 Office des Bâtiments – Direction des Constructions

11.04.2017 - Page 9

Projet, plan du rez-de-chaussée supérieur

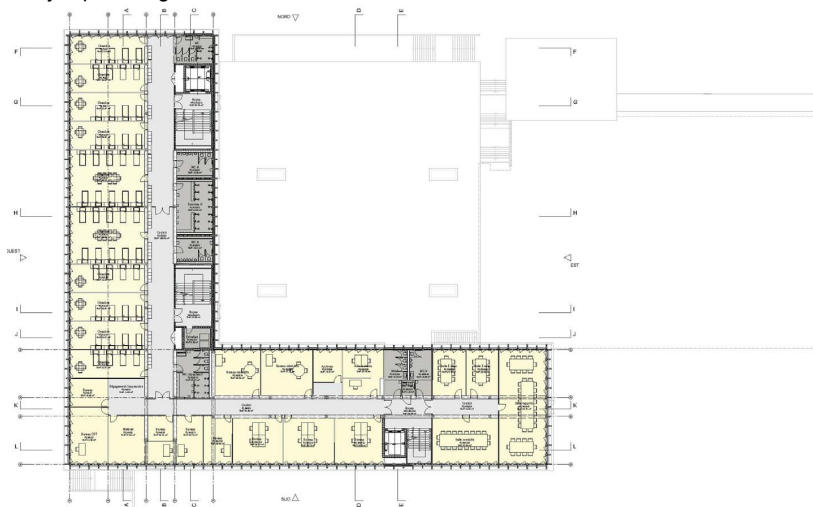


Département de la Sécurité et de l'Economie
 OCPPAM - Office Cantonal de la Protection de la Population
 et des Affaires Militaires

Département des Finances
 Office des Bâtiments – Direction des Constructions

11.04.2017 - Page 10

Projet, plan étage 1



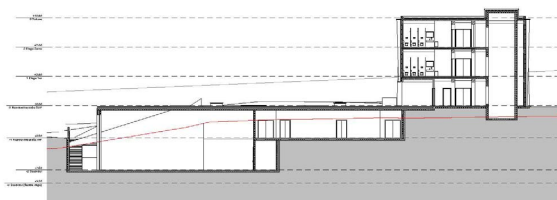
REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

Département de la Sécurité et de l'Economie
OCPPAM - Office Cantonal de la Protection de la Population
et des Affaires Militaires

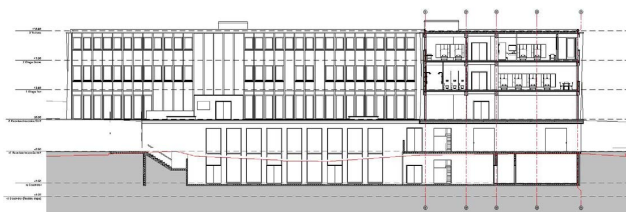
Département des Finances
Office des Bâtiments – Direction des Constructions

11.04.2017 - Page 11

Projet, coupes



Halle polyvalente



Administratif

Hébergement



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

Département de la Sécurité et de l'Economie
OCPPAM - Office Cantonal de la Protection de la Population
et des Affaires Militaires

Département des Finances
Office des Bâtiments – Direction des Constructions

11.04.2017 - Page 12

Vues du projet



Le principe constructif retenu dans l'étude est basé sur l'usage du bois pour l'ensemble des parties émergentes des bâtiments.

Les parties situées contre terre et servant de socle, ainsi que les éléments de noyaux distribués sont indiqués en béton armé.



Département de la Sécurité et de l'Economie
OCPPAM - Office Cantonal de la Protection de la Population
et des Affaires Militaires

Département des Finances
Office des Bâtiments – Direction des Constructions

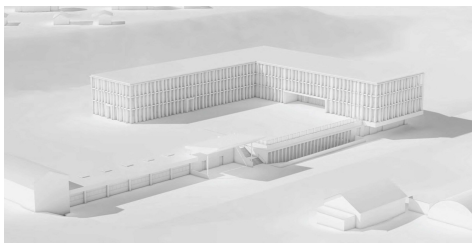
11.04.2017 - Page 13

Estimation des coûts

L'estimatif du coût des travaux pour les infrastructures prévues est basé sur une estimation du coût global de l'opération, incluant la TVA, les équipements mobiles, techniques et spécifiques de l'utilisateur, les divers et imprévus, de **34 467 400 F**

Le montant du crédit d'investissement représente :

Coût des travaux	31'622'060 F
Systèmes d'information	82 815 F
Equipement	852'525 F
Renchérissement	1'335'000 F
Activations salariales	<u>575'000 F</u>
Total	34 467 400 F



Département de la Sécurité et de l'Economie
OCPPAM - Office Cantonal de la Protection de la Population
et des Affaires Militaires

Département des Finances
Office des Bâtiments – Direction des Constructions

11.04.2017 - Page 14

Planning prévisionnel – Epeisses :

Adoption du projet de loi de crédit d'investissement:	juin 2017
Autorisation de construire en force:	juin 2018
Ouverture du chantier:	début 2019
Mise en service du bâtiment:	début 2021



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

18001 TROUSSEAU 1201

Département de la Sécurité et de l'Economie
OCPPAM - Office Cantonal de la Protection de la Population
et des Affaires Militaires

Département des Finances
Office des Bâtiments – Direction des Constructions

11.04.2017 - Page 15

Aire-la-Ville

Centre de logistique militaire et civile

PL 12085 – crédit d'investissement

Présentation en commission des travaux



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

1800 - 1791

Département de la Sécurité et de l'Economie
OCPPAM - Office Cantonal de la Protection de la Population
et des Affaires Militaires

Département des Finances
Office des Bâtiments – Direction des Constructions

11.04.2017 - Page 1

Sommaire

- Données du projet
 - Site
 - Programme
- Projet
- Coûts
- Planification
- Discussion et questions



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

1800 - 1791

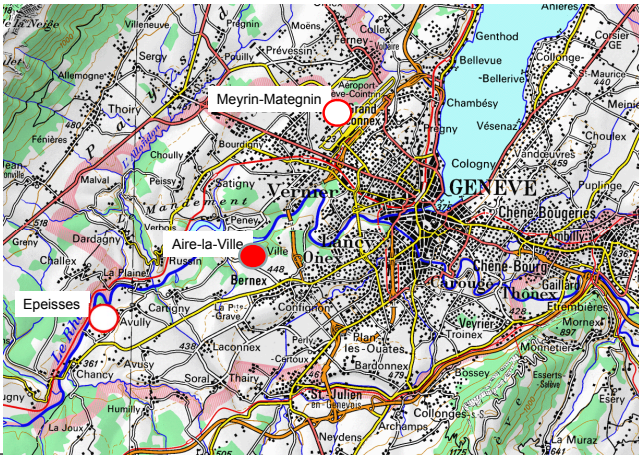
Département de la Sécurité et de l'Economie
OCPPAM - Office Cantonal de la Protection de la Population
et des Affaires Militaires


Département des Finances
Office des Bâtiments – Direction des Constructions

11.04.2017 - Page 2

Données du projet

- Délocalisation de la caserne des Vernets sur trois sites existants



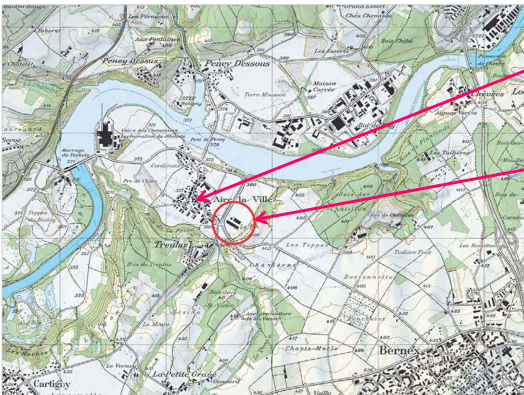


Département de la Sécurité et de l'Economie
OCPPAM - Office Cantonal de la Protection de la Population
et des Affaires Militaires

Département des Finances
Office des Bâtiments – Direction des Constructions

11.04.2017 - Page 3

Site d'Aire-la-Ville



Aire-la-Ville

Base logistique



Département de la Sécurité et de l'Economie
OCPPAM - Office Cantonal de la Protection de la Population
et des Affaires Militaires

Département des Finances
Office des Bâtiments – Direction des Constructions

11.04.2017 - Page 4

Dépôt d'Aire-la-Ville (actuel)



Année de construction 1970



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

Département de la Sécurité et de l'Économie
OCPPAM - Office Cantonal de la Protection de la Population
et des Affaires Militaires

Département des Finances
Office des Bâtiments – Direction des Constructions

11.04.2017 - Page 5

Particularités et historique

- Site propriété de l'Etat de Genève
- Dépôt construit au début des années 70
- Mis à disposition et loué depuis à la Confédération
- Bâtiment existant compatible avec sa nouvelle destination
- Programme écologique avec certification de la Fondation & Économie (collaboration avec la DGNP)



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

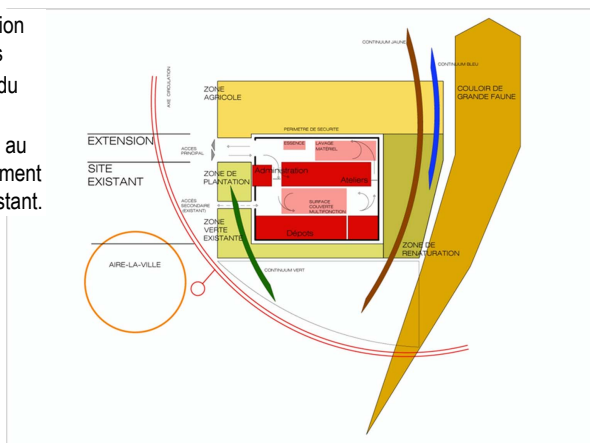
Département de la Sécurité et de l'Économie
OCPPAM - Office Cantonal de la Protection de la Population
et des Affaires Militaires

Département des Finances
Office des Bâtiments – Direction des Constructions

11.04.2017 - Page 6

Implantation

- Maintien et transformation des bâtiments existants
- Occupation minimisée du terrain
- Soins particuliers apportés au maintien et au renforcement du contexte naturel existant.




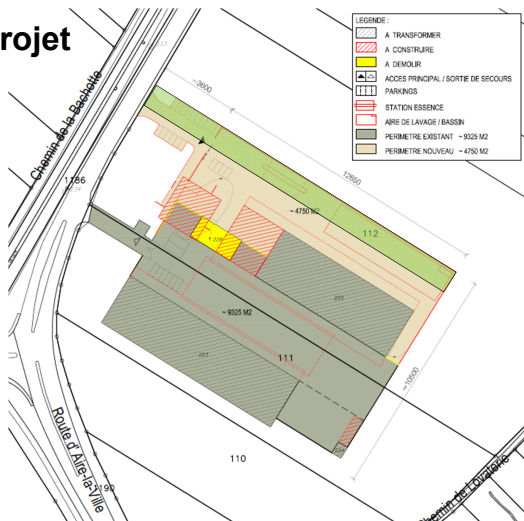
Programme

- Transformation en centre de logistique militaire et civile (Armée, Police, Protection civile)
- Dépôts de matériel pour l'Armée
- Transformation / extension d'un bâtiment en ateliers
 - Ateliers mécaniques et d'entretien de matériel de l'OCPPAM (actuellement : Vernets + arsenal actuel)
 - Ateliers du garage de la Police (actuellement à la rue Marziano, loué)
 - Ateliers cantonaux : menuiserie, serrurerie, armurerie, buanderie (déplacés depuis l'arsenal actuel pour faire place au projet des archives cantonales)
- Atelier et locaux pour la troupe
- Nouveau Bâtiment administratif



Extension du projet

- Surface supplémentaire totale
4750 m²
- Part de surface d'assolement env.
2000 m² 



Département de la Sécurité et de l'Economie
OCPPAM - Office Cantonal de la Protection de la Population
et des Affaires Militaires

Département des Finances
Office des Bâtiments – Direction des Constructions

11.04.2017 - Page 9

Répartition des locaux

- Bâtiments existants N° 223 et 224 maintenus et conservent leur affectation de dépôt et magasin de matériel militaire.
- Bâtiment existant n° 225 agrandi, atelier polyvalent véhicules (lourds, légers, 2 roues) et ateliers cantonaux.
- Nouveau bâtiment administratif et d'accueil.
- Réorganisation de l'accès au site, piétons et véhicules.
- Station d'essence pour l'armée et la police cantonale.



Département de la Sécurité et de l'Economie
OCPPAM - Office Cantonal de la Protection de la Population
et des Affaires Militaires

Département des Finances
Office des Bâtiments – Direction des Constructions

11.04.2017 - Page 10

Projet Aire-la-Ville

Plan rez de chaussée

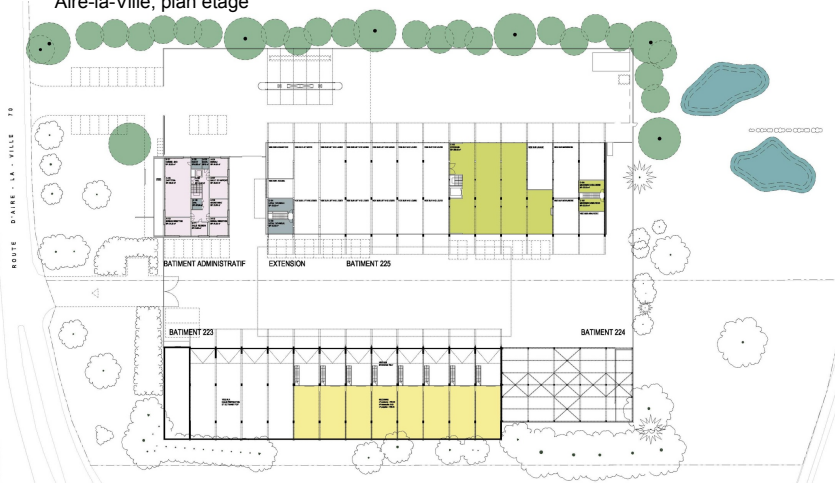


Département de la Sécurité et de l'Economie
OCPAM - Office Cantonal de la Protection de la Population
et des Affaires Militaires

Département des Finances
Office des Bâtimts – Direction des Constructions

11.04.2017 - Page 11

Aire-la-Ville, plan étage



Département de la Sécurité et de l'Economie
OCPAM - Office Cantonal de la Protection de la Population
et des Affaires Militaires

Département des Finances
Office des Bâtimts – Direction des Constructions

11.04.2017 - Page 12

Aire-la-Ville



Vue du projet depuis la rue



Département de la Sécurité et de l'Economie
OCPPAM - Office Cantonal de la Protection de la Population
et des Affaires Militaires

Département des Finances
Office des Bâtiments – Direction des Constructions

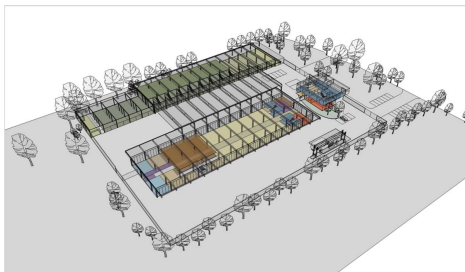
11.04.2017 - Page 13

Estimation des coûts

L'estimatif du coût des travaux pour les infrastructures prévues est basé sur le devis général de l'opération, incluant la TVA, les équipements mobiles, techniques et spécifiques de l'utilisateur, les divers et imprévus de 24 950 600 F

Le montant du crédit d'investissement représente :

Coût des travaux	21'812'751 F
Systèmes d'information	183 849 F
Equipement	1'880'000 F
Renchérissment	514'000 F
Activations salariales	<u>560'000 F</u>
Total F	24 950 600 F



Département de la Sécurité et de l'Economie
OCPPAM - Office Cantonal de la Protection de la Population
et des Affaires Militaires

Département des Finances
Office des Bâtiments – Direction des Constructions

11.04.2017 - Page 14

Planning prévisionnel – Aire-la-Ville:

Adoption du projet de loi de crédit d'investissement: juin 2017

Autorisation de construire en force: fin 2017

Ouverture du chantier: début 2018

Mise en service du bâtiment: début 2020





REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département des finances
Le Conseiller d'Etat

DF
Case postale 3860
1211 Genève 3

Commission des travaux du
Grand Conseil

N/réf. : SD/OBA/PMO/LN/cckm

Genève, le 5 mai 2017

Concerne : Demande de compléments d'information concernant les PL 12084 (centre d'instruction des troupes de sauvetage à Epeisses) et PL 12085 (centre de logistique civile et militaire d'Aire-la-Ville)

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Députés,

En réponse à votre demande d'explications complémentaires concernant les PL n° 12084 et 12085, je vous transmets les éléments de réponse ci-après.

L'augmentation des coûts estimés pour les projets d'Aire-la-Ville (PL 12085) et d'Epeisses (PL 12084) est liée à des surfaces complémentaires qui n'avaient pas été identifiées dans les programmes initiaux, à des prestations supplémentaires et à l'imprécision des chiffrages issus des études de faisabilité. Ces éléments sont détaillés ci-dessous par ordre d'importance :

PL 12085 – Projet d'Aire-la-Ville (écart de 7'210'750 F)

a) Imprécision du chiffrage issu de l'étude de faisabilité (écart de 3'658'846 F)

L'étude de faisabilité établit un chiffrage estimatif du projet à plus ou moins 25%. Après avoir établi le devis général, nous pouvons constater que l'imprécision, pour Aire-la-Ville, demeure certes dans la marge admise mais provoque toutefois une augmentation de 20,16 %, soit un montant de 3'658'846 F.

b) Programme complémentaire (écart de 2'906'064 F)

Dans le cadre de la réalisation du projet de déplacement des archives cantonales dans les murs de l'ancien Arsenal à la rue de l'Ecole de Médecine, il est nécessaire de reloger les ateliers de l'office cantonal de la protection de la population et des affaires militaires (OCPAM) s'y trouvant, ce qui n'était initialement pas prévu. Ces besoins ont donc été ajoutés au programme. Cette solution permettra de regrouper sur un même site des activités de nature similaire (logistique) afin de libérer l'Arsenal dans les délais impératifs conditionnant l'octroi du financement privé du projet des archives (début du chantier avant fin 2020).

Ces surfaces représentent la réaffectation de 760 m2, soit un surcoût de 2'906'064 F.

c) Prestations supplémentaires (écart de 645'840 F)

La demande par les utilisateurs d'équipements supplémentaires a aussi été intégrée au projet. Il s'agit d'une station de lavage extérieure et d'un freinométr. L'adjonction de ces équipements permettra d'effectuer sur un seul site l'ensemble des activités de maintenance des véhicules de la police et de l'armée.

Cette prestation supplémentaire, qui contribuera à la résiliation du bail du garage de la police, à la rue Eugène-Marziano (soit une économie de 780'000 F par an), coûte 645'840 F.

PL 12084 – Projet d'Epeisses (écart de 3'785'885 F)

a) Programme complémentaire (écart de 2'821'218 F)

Le projet de développement de Bernex-Est condamne à terme la piste d'exercices du centre d'instruction feu et protection civile, pour faire place à un nouveau quartier de logements. Le remplacement des infrastructures et équipements en question nécessiterait un investissement de l'ordre de 10 à 12 mios. Des locaux complémentaires ont donc été ajoutés au programme initial, pour transférer avantageusement les activités de formation des sapeurs-pompiers et de la protection civile sur le site d'Epeisses. L'opportunité de mutualiser les équipements avec le centre d'instruction des troupes de sauvetage permet de maximiser les synergies générées par la complémentarité des programmes civils et militaires dans le domaine du secours.

Ces surfaces représentent 867 m² à 3'254 F/m² soit 2'821'218 F.

b) Prestations supplémentaires (écart de 630'000 F)

Lors de l'étude de faisabilité, aucun chiffrage complémentaire n'avait été identifié pour des difficultés liées à l'introduction de la fibre optique pour cet ouvrage. Or, lors de l'étude, il est apparu que la fibre optique existante se situe à proximité du village d'Epeisses, soit à plus de 1000 m du projet de construction. Un budget de 630'000 F a été ajouté pour réaliser ce raccordement indispensable.

c) Imprécision du chiffrage issu de l'étude de faisabilité (écart de 334'667 F)

L'étude de faisabilité établit un chiffrage estimatif à plus ou moins 25%. Après avoir établi le devis général, nous pouvons constater que cette imprécision, pour Epeisses, est de seulement 1,06 %, soit 334'667 F.

Concernant la demande de la commune d'Aire-la-Ville pour la création d'un giratoire sur la route d'Aire-la-Ville, cet objet, n'étant ni situé dans l'emprise du projet, ni justifié par sa destination, l'office des bâtiments (OBA) ne peut pas y donner suite. En effet, il sied de rappeler que le centre de logistique civile et militaire fait l'objet d'une procédure d'autorisation fédérale pour la construction d'un bâtiment à usage militaire et civil, sis sur le domaine privé et non sur le domaine public cantonal. Par ailleurs, l'OBA et l'OCPPAM ont déjà confirmé à la commune que cette demande devait être adressée au département de l'environnement, des transports et de l'agriculture (DETA) chargé des infrastructures de mobilité. Enfin, il convient de relever que la commune d'Aire-la-Ville a commandé en 2011 déjà, soit avant le démarrage du projet de centre de logistique et indépendamment de celui-ci, une étude de faisabilité pour la construction dudit giratoire.

Quant à une éventuelle opposition de la commune au projet de centre logistique reposant sur la problématique du giratoire, elle ne serait pas recevable car elle porterait sur un objet ne

figurant pas dans la demande d'autorisation fédérale et qui, de surcroît, est situé sur le domaine public cantonal hors périmètre du projet.

Néanmoins, je vais informer personnellement mon collègue, Monsieur Luc Barthassat, Conseiller d'Etat chargé du DETA, afin de le sensibiliser à ce problème d'infrastructure de mobilité que rencontre la commune, indépendamment du projet de création d'un centre de logistique civile et militaire.

En espérant que ces réponses vous permettront d'adopter rapidement ces deux projets de loi, mes services restent bien entendu à votre disposition pour tout complément d'informations que vous jugeriez utile.

Veuillez croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés, à l'assurance de ma considération distinguée.



Serge Dal Busco

Date de dépôt : 6 juin 2017

RAPPORT DE LA MINORITÉ

Rapport de M. Olivier Baud

Mesdames et
Messieurs les députés,

Genève a-t-elle vraiment besoin de payer la Confédération pour maintenir une présence militaire sur son territoire ? Faut-il absolument sacrifier du terrain et former du personnel pour satisfaire une armée dont les effectifs se réduisent comme peau de chagrin et dont l'occupation du territoire genevois n'apporte pas de plus-value au canton ?

Avec la pose de la première pierre de la nouvelle caserne de Meyrin il y a quelques semaines et bientôt l'acceptation des deux crédits pour les rénovations des places d'armes d'Epeisses et Aire-la Ville, force est de constater que, déjà au niveau des temps de réalisation, l'armée suisse est la grande gagnante du marché qui fait payer les contribuables genevois pour trois nouvelles casernes en échange de nouveaux logements. Si la question du logement est une priorité, pourquoi se contenter d'en construire sur le site des Vernets ? Pourquoi ne pas consacrer les quelque 60 millions de ces deux crédits d'investissement à créer des logements ?

Ces questions sont certes rhétoriques mais pourraient être plus nombreuses et révèlent une forme d'absence de vrai débat sur un sujet de fond. Ensemble à Gauche a dénoncé la forme de chantage exercé par l'armée, les conditions qu'elle a posées pour daigner quitter les Vernets, et le bradage auquel a consenti le Conseil d'Etat. Bien sûr, le référendum n'a pas permis de contrecarrer les plans de l'armée puisque le peuple, lors de la votation, a d'abord voulu privilégier la construction de logements, ce qui est compréhensible. Et il faut répéter que le référendum ne s'opposait aucunement aux projets de logements mais bien aux prétentions de l'armée et à la soumission du canton face à ces dernières.

Il faut rappeler qu'au moment de la votation, en février 2016, le Groupe pour une Suisse sans Armée (GSsA) rapportait que, selon plusieurs informations concordantes qui lui étaient parvenues, l'armée suisse ne tenait pas à garder les actuelles capacités d'infrastructures militaires dans le canton

de Genève. Il mentionnait par ailleurs que, dans les colonnes du journal *Le Courrier* du 8 février 2016, Luc Recordon, conseiller national et longtemps membre de la commission de la politique de sécurité de la Chambre haute à Berne (CPS-E), estimait que de nouvelles constructions pour l'armée comme les trois prévues à Genève lui paraissaient « stupides au moment où l'on prévoit de démanteler d'autres casernes ». M. Recordon avait également confirmé au GSSa qu'il n'avait pas connaissance de cas où un canton aurait pris à sa charge la rénovation de casernes de l'armée ou d'autres infrastructures militaires.

Le GSSa s'interrogeait donc avant la votation populaire sur le bien-fondé des affirmations des conseillers d'Etat Pierre Maudet et Antonio Hodgers qui assuraient que le canton de Genève serait obligé de prendre en charge une éventuelle rénovation du bâtiment des Vernets, sans compter le fait que les derniers travaux de rénovation de cette caserne (dans les années 1990 et 2001) avaient été pris en charge par la Confédération.

Le GSSa avait aussi dû insister auprès du conseiller d'Etat Pierre Maudet pour que les conventions signées avec l'armée soient rendues publiques. Même si le conseiller d'Etat s'y était résolu au dernier moment, en prétendant qu'il les avait toujours tenues à disposition – alors que même le conseiller d'Etat Antonio Hodgers avait avoué qu'il ne les connaissait pas –, le résultat de la votation avait été biaisé par cette rétention d'information.

Les 80 millions que les contribuables genevois paient à l'armée ne sont pas une exigence de la Confédération. En réalité, le canton a décidé unilatéralement de payer une addition disproportionnée et sans autre fondement que celui de pérenniser la présence de l'armée dans le canton. Ainsi, nous ne payons pas pour faire partir l'armée des Vernets, mais pour la maintenir à Genève.

Il importe de dénoncer la manière dont le Conseil d'Etat a mal géré ce dossier et négocié dès le départ la libération du site des Vernets, terrain dont le canton est propriétaire. Et les intérêts des Genevois ont mal été pris en compte aussi dans les nouvelles conventions signées entre le canton et le DDPS en novembre 2016. Pourquoi une durée conventionnelle de trente ans ? Pourquoi les besoins cantonaux d'instruction viennent-ils en quatrième priorité ? Pourquoi n'avoir même pas établi une part fixe d'utilisation des infrastructures par le canton ? Pourquoi former et mettre à disposition du personnel cantonal pour assurer des tâches de fonctionnement de l'armée ?

Aujourd'hui donc, comme l'exigeait l'armée, une nouvelle caserne est en train d'être érigée à Meyrin-Mategnin. Cette première étape devrait suffire. Les étapes 2 et 3, à savoir les constructions d'un centre d'instruction des troupes à

Epeisses et de celui de logistique civile et militaire à Aire-la-Ville, ne se justifient pas.

La « mutualisation » des infrastructures, invoquée maintenant pour justifier le redéploiement de l'armée, et qui mélange donc le civil et le militaire, est bien pratique pour faire passer la pilule. Mais, objectivement, si l'armée quittait le canton, personne ne remettrait en cause le besoin de disposer à Genève d'un centre d'exercice pour les pompiers ou la police. Lier le civil et le militaire n'est pas sans risques et coûte de toute façon plus cher que le civil seul, même si le Conseil d'Etat a beau jeu de montrer l'économie qui sera réalisée en abandonnant la location de garages pour la police.

Par ailleurs, les dépassements, soit les surcoûts pour les deux projets sont rédhibitoires et suffiraient à eux seuls à motiver le refus de ces crédits. Comment des marges d'erreur de 25% dans les études de faisabilité seraient-elles acceptables a posteriori ? Avec une augmentation de coûts de 7 210 750 F pour le site d'Aire-la-Ville et de 3 785 885 F pour Epeisses, cela fait un total de 10 996 635 F ! 11 millions de plus que prévu, c'est énorme, surtout si ces projets ne sont pas essentiels.

En résumé, il apparaît que Genève n'avait pas de cadeau à faire à l'armée et n'aurait pas dû payer la nouvelle caserne de Meyrin-Mategnin. Mais, maintenant que c'est fait, il n'y a aucune raison d'accepter cette « suite » dispendieuse qui se fera, si ces crédits sont acceptés, au détriment des nombreux projets à même de servir les intérêts de la population genevoise.

Mesdames et Messieurs les députés, il faut considérer les vraies priorités du canton et savoir dire non, comme vous le recommande la minorité, à ces projets de lois qui, fondamentalement, ne répondent pas aux besoins des Genevois.